

444 AVEC TOI

Association pour la prévention des violences intrafamiliales

MODÈLE D'ACTE JUDICIAIRE N°3

Plainte avec constitution de partie civile

Base légale	Art. 85 à 91 du Code de procédure pénale
Autorité	Doyen des juges d'instruction — Tribunal judiciaire
Condition	Après classement sans suite ou inaction du parquet (+ 3 mois)

☐ **EN DANGER IMMÉDIAT ? Appelez le 3919 (24h/24, gratuit) ou le 17**

1

CE QUE C'EST

Recours après classement — force une enquête judiciaire

La plainte avec constitution de partie civile (CPC) permet de saisir directement le doyen des juges d'instruction. Contrairement à la plainte simple où le parquet peut classer, la plainte CPC oblige l'ouverture d'une information judiciaire dès lors que les faits sont suffisamment graves. Le juge dispose alors de pouvoirs très étendus : perquisitions, écoutes, mises en examen, détentions provisoires.

Critère	Plainte simple	Plainte CPC
Autorité saisie	Police / Gendarmerie / Procureur	Doyen des juges d'instruction
Obligation d'enquête	Non — le parquet peut classer	Oui — instruction obligatoire si recevable
Accès au dossier	Pas de statut formel	Partie civile — accès via avocat (Art. 114 CPP)
Consignation	Aucune	Peut être fixée (exonérée si aide juridictionnelle)

Attention : si la plainte est jugée abusive, la partie civile risque des dommages et intérêts (Art. 91 CPP). Ce risque reste faible avec un dossier documenté.

2

QUAND Y RECOURIR

3 conditions cumulatives

Condition	Explication
Préjudice personnel et direct	La victime doit avoir personnellement subi un préjudice physique, moral ou économique

Faits d'au moins 5 ans de peine	Délits ou crimes punis d'au moins 5 ans — toutes les violences graves conjugales sont concernées
Plainte simple préalable (en principe)	Ou inaction du parquet depuis plus de 3 mois — ou classement sans suite reçu

Cas typiques :

- Votre plainte simple a été classée sans suite malgré un dossier solide
- Trois mois écoulés sans réponse du parquet
- Faits d'une extrême gravité nécessitant une instruction approfondie
- Vous souhaitez accéder au dossier et participer activement à la recherche des preuves

3

PIÈCES INDISPENSABLES

Dossier particulièrement documenté requis

☐ Lettre de plainte CPC (avec avocat recommandé)	→ Obligatoire
☐ Pièce d'identité	→ Obligatoire
☐ Copie de la plainte simple préalable	□□□□ Récépissé commissariat
☐ Copie de la décision de classement sans suite	□□□□ Courrier du parquet
☐ Certificat(s) médical(aux) avec ITT	□□□□ UMJ / urgences
☐ Rapport d'intervention police ou gendarmerie	□□□□ Sur demande
☐ Captures d'écran de messages, photos horodatées	□□□□ Votre téléphone
☐ Attestations de témoins écrites et signées	□□□ Rédigées par eux
☐ Rapports assistante sociale / ASE	□□□ Services sociaux
☐ Décisions judiciaires antérieures (OP, JAF...)	□□□ Greffe du tribunal

4

PROCÉDURE ET VOS DROITS

De l'instruction au jugement

1	Envoi par lettre RAR au doyen des juges d'instruction Adressez au Tribunal judiciaire du lieu des faits, de résidence de la victime ou de l'auteur. Vous pouvez aussi déposer au greffe de l'instruction.
2	Examen de recevabilité (2 à 8 semaines) Le juge vérifie les conditions. Si recevable, il ouvre formellement une information judiciaire et fixe si nécessaire le montant de la consignation.

3 Instruction judiciaire (mois à années)

Auditions, perquisitions, écoutes, commissions rogatoires, expertises. Vous pouvez être entendue, demander des actes via votre avocat et accéder au dossier (Art. 114 CPP).

4 Issue de l'instruction

Renvoi devant le tribunal correctionnel (ou assises) — ou non-lieu. En cas de non-lieu, appel possible devant la chambre de l'instruction. Si condamné, réparation du préjudice fixée par le tribunal.

Importance de l'avocat : la plainte CPC est une procédure complexe. L'assistance d'un avocat est fortement recommandée pour exercer vos droits (accès au dossier, demandes d'actes, appels). Aide juridictionnelle possible — Barreau de Paris Solidarité : barreausolidarite.org

5**CONTACTS**

Aide gratuite disponible

Contact	Rôle
3919 — 24h/24, gratuit	Violences Femmes Info — écoute, orientation, urgence
17	Police secours — danger immédiat
PAV75 — 01 53 06 83 50	Accompagnement juridique gratuit, rédaction de plainte
Barreau de Paris Solidarité	barreausolidarite.org — consultations gratuites
Maison des Femmes de Paris	mdfparis.actionviolences@gmail.com
Défenseur des droits	defenseurdesdroits.fr — si manquements des autorités
444 AVEC TOI	association444avectoi.org

Ce document est fourni à titre informatif et pédagogique par l'association 444 AVEC TOI. Il ne constitue pas un conseil juridique. En cas de doute, consultez un avocat ou contactez une association d'aide aux victimes.